

SOCIÉTÉ DES HUILERIES DE SAÏGON

Étude de M^e Bernard LESERVOISIER, notaire à Saïgon,
rue La-Grandière, n° 50

Société des Huileries de Saïgon
Société à responsabilité limitée
Capital social : 34.500 piastres
Siège social : Cholon, boulevard Armand Rousseau, n° 39

CONSTITUTION

(L'Information d'Indochine économique et financière, 27 février 1943)

Suivant acte sous seing-privé fait en double exemplaire à Saïgon, les 25, 27 et 30 janvier et 3 février 1943, dont un original a été déposé avec reconnaissance d'écritures et de signatures aux minutes de M^e Bernard LESERVOISIER, notaire à Saïgon, le 3 février 1943,

1) Monsieur TRUONG-VAN-BEN, industriel, propriétaire des [Huileries et Savonneries Viêt-Nam](#), demeurant à Cholon, quai du Cambodge, n° 40 ;

2) Monsieur Georges Gaston Marius BORIS-GIRAMÈS, industriel, propriétaire des [Huileries et Savonneries d'Extrême-Orient](#), demeurant à Saïgon, quai de la Marne, n° 102 ;

3) Monsieur Eugène Valéry DELAUNEY, industriel, propriétaire des Corps gras d'Indochine, demeurant à Cholon, quai de Choquan, n° 208 ;

4) Monsieur René DICKSON ¹, propriétaire des Huileries Dickson, demeurant à Saïgon, rue deMassiges, n° 41.

5) et Madame LE-THI-CAM, propriétaire de l'Huilerie Hue-Hung, épouse de monsieur Diep Thoai, avec lequel elle demeure à Bavat, délégation de Mocay, province de Bentré, Ont formé entre eux une société à responsabilité limitée ayant pour objet :

La prise d'intérêts dans une société à responsabilité limitée à constituer ayant pour objet l'exploitation de l'établissement industriel dit « Huilerie A. CAN » sis à Cholon,

La gestion et l'administration de ladite société à constituer notamment par l'acceptation de toutes fonctions de gérant,

Et, généralement, toutes opérations commerciales et industrielles se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus spécifié ou à tous objets similaires ou connexes.

La Société prend la dénomination de « SOCIÉTÉ DES HUILERIES DE SAIGON, société à responsabilité limitée ».

La durée de la Société est de cinq années à compter du 1^{er} février 1943 pour prendre fin le 1^{er} février 1948.

Le siège social est fixé à Cholon, boulevard Armand-Rousseau, n° 39.

Les associés ont fait apport à la Société des sommes ci-après en espèces :

Monsieur Truong-van-Ben, seize mille piastres, ci	16.000 \$
Monsieur Boris-Giramès, huit mille piastres, ci	8.000
Monsieur Delauney, six mille cinq cent piastres, ci	6.500

¹ René-Joseph Dickson (1904-1979) : fondateur d'Indo-Publicité. Voir [encadré](#).

Monsieur Dickson, trois mille piastres, ci	3.000
et madame Le-Thi-Cam, mille piastres, ci	1.000
Total des apports représentant le capital social trente quatre mille cinq cents piastres, ci	34.500 \$

Le capital social est fixé à la somme de 34.500 piastres divisé en 69 parts de 500 \$ chacune revenant — à monsieur Truong-Van-Ben pour 32 parts. — à monsieur Boris-Giramès pour seize parts, — à monsieur Delauney pour treize parts, — à monsieur Dickson pour six parts et à madame Le-Thi-Cam pour deux parts.

La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance dont les membres doivent être pris uniquement parmi les associés.

Messieurs Truong-Van-Ben, Boris-Giramès et Delauney sont nommés membres du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance représente la société et a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de celle-ci en toutes circonstances sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.
